



Québec, le 12 mars 2026

Monsieur Yannick Scully
Porte-parole
Hydro-Québec
scully.yannick@hydroquebec.com

Objet : Projet de construction du parc éolien de Grosse-Île dans la communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine – Questions complémentaires – DQ10

Monsieur,

En référence au dossier présentement à l'étude, la commission chargée de l'examen du projet précité désire obtenir des renseignements complémentaires.

Veuillez trouver, annexées à la présente, des questions dont nous souhaitons grandement recevoir les réponses d'ici le **17 mars à 9h** prochain compte tenu de l'échéancier dont dispose la commission pour ses travaux.

Afin de faciliter le suivi et le repérage de l'information, bien vouloir reprendre le libellé de chaque question avant d'y ajouter votre réponse.

Nous vous remercions de l'attention que vous porterez à cette demande et vous prions d'agréer, Monsieur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Rachel Sebareme
Coordonnatrice du secrétariat de la commission

p. j.

c.c. : M. Stéphane Thériault

Projet de construction du parc éolien de Grosse-Île dans la communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine – Questions complémentaires – DQ10

- Q1.** L'initiateur entend collaborer avec les différents acteurs locaux et gouvernementaux concernés par la stabilisation du littoral et affirme que « la protection du littoral ne sera réalisable qu'avec la collaboration financière des différentes parties prenantes sur le territoire » (PR5.6, p. 18).
- a. Quel type de collaboration Hydro-Québec envisage-t-elle avec les parties prenantes concernées, et plus spécifiquement avec l'initiateur?
 - b. Quels mécanismes de planification, Hydro-Québec juge-t-elle réalistes ou envisageables dans un tel contexte ?
 - c. Dans quelle mesure Hydro-Québec pourrait-elle contribuer financièrement à des projets de stabilisation côtière qui bénéficieraient aux installations de l'initiateur et, potentiellement, à ses propres infrastructures à plus long terme ?
 - d. Pouvez-vous préciser les conditions ou les limites qui encadreraient une potentielle participation financière ?
 - e. Hydro-Québec est-elle en mesure de prendre des engagements, advenant l'autorisation du projet, quant à la stabilisation du trait de côte dans les secteurs concernés ?
- Q2.** Dans son mémoire, la Communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine indique qu'une « des options qui s'offrent en alternative à un ouvrage de protection côtière est le démantèlement » des éoliennes. Dans cette perspective, quelles seraient les répercussions d'un démantèlement des éoliennes avant la durée contractuelle de 30 ans ?
- Q3.** Vous indiquez que le projet de système de stockage d'énergie (SSÉ) est intimement lié au projet de parc éolien de Grosse-Île et qu'il irait de l'avant, que le projet de parc éolien soit autorisé ou non (DT3, p. 113 et 114).
- a. Quel est le pourcentage d'intégration d'électricité éolienne supplémentaire attendu pour le parc éolien de Grosse-Île en présence du SSÉ? Quel serait-il après la construction de la nouvelle centrale thermique?
 - b. Que représentent ces gains d'intégration en termes d'économies de combustible fossile et de réduction des émissions de gaz à effet de serre?
 - c. Advenant que le parc éolien de Grosse-Île ne soit pas autorisé, quel serait le pourcentage d'intégration supplémentaire de l'électricité produite par le parc éolien de la Dune-du-Nord en présence du SSÉ et quelle serait la réduction d'émissions de gaz à effet de serre résultante pour la centrale thermique existante et pour la nouvelle centrale thermique?